

Image not found or type unknown



Participation a la scolarité et extra scolaire

Par **schtroumpf**, le **01/12/2013** à **21:06**

bonjour, rnrnj'aurai voulu savoir , je suis divorcé depuis 2010 et dans mon jugement de divorce il est marqué que mon ex époux doit payer une pension alimentaire de 150 euros par mois et qu'il est également convenu que monsieur participerait a l'ensemble des charges scolaire et extra scolaire de notre enfant.rnrnIl paye la pension alimentaire mais refuse de payer les frais de scolarité et extra scolaire donc je paye tous toute seule. rnrnEst ce normale ?? rnrnque dois je faire?rnrnMerci de votre réponse